

TARIFS 2024

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'enregistrement des Profils Environnementaux Produits (PEP)

Le droit forfaitaire à acquitter par les entreprises pour l'enregistrement de PEPs est établi en fonction de leur statut vis-à-vis de l'association P.E.P. Le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Statut de l'entreprise	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
Entreprise membre de l'Association P.E.P	280 euros HT*
Entreprise non membre de l'association P.E.P. et adhérant à un syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	565 euros HT*
Entreprise non membre de l'association ni d'un syndicat membre de l'Association P.E.P	865 euros HT*

Lorsque des PEPs collectifs sont enregistrés par des syndicats professionnels, les tarifs ci-dessous s'appliquent :

Statut du syndicat professionnel	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
Syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	1 000 euros HT*
Syndicat professionnel non membre de l'Association P.E.P	3 000 euros HT*

Remises accordées par unité comptable :

Pour tout déposant (entreprise ou syndicat)	Remise en fin d'année
Remise accordée pour l'enregistrement de 51 à 99 PEP	- 5 %
Remise accordée pour l'enregistrement de 100 PEP	- 8 %

PEP SERVICE applique des frais d'ouverture de compte :

Ouverture de chaque nouvelle unité comptable	Frais
Création compte client, accompagnement, maintenance de la base	400 euros HT*

*TVA 20% en sus pour les entreprises concernées

